



# Atelier « 90 minutes pour créer sa micro »

## PERSONNES CONCERNEES :

Futurs micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) souhaitant exercer une activité commerciale, libérale ou encore en tant qu'agent commercial.

## OBJECTIFS :

- Comprendre et compléter le formulaire CERFA micro-entrepreneur (immatriculation)
- Savoir quels documents joindre à votre dossier et auprès de quel Centre de formalités le déposer.

## CONTENU :

Pendant l'atelier, vous complétez pas-à-pas le formulaire CERFA en vous appuyant sur les explications données par notre experte du Centre de Formalités des Entreprises (CFE).

A l'issue de l'atelier, la complétude de votre dossier est vérifiée. A cette fin, merci d'apporter les **pièces justificatives et éléments d'information listés au verso**. A défaut, le dépôt de votre dossier auprès du CFE ne pourra pas être réalisé le jour même (mais il pourra toujours être déposé ultérieurement).

Votre immatriculation est ensuite traitée dans les meilleurs délais par le CFE de la CCI si votre activité est commerciale (le dossier de formalité devra être déposé par vos soins à l'URSSAF pour les activités libérales ; au Greffe du Tribunal de commerce pour les agents commerciaux).

## DATES 2019 :

Les mercredis 20 mars, 3 avril, 17 avril : de 10h00 à 11h30.

Le mardi 30 avril : de 14h00 à 15h30

Les mercredis 22 mai, 5 juin et 26 juin : de 10h00 à 11h30

**TARIF :** 55 € net de taxes par participant. Paiement sur place.

## Remarques importantes :

Cet atelier n'a pas pour vocation d'expliquer le fonctionnement du régime micro-entrepreneur ni ses spécificités. Seuls les aspects immatriculation sont abordés. Si vous souhaitez plus d'informations sur le régime micro-entrepreneur, participez à notre [atelier « comprendre la micro-entreprise »](#). Informations et dates sur [www.grenoble.cci.fr](http://www.grenoble.cci.fr)

Bulletin d'inscription atelier « 90 mn pour créer sa micro » à nous retourner par courrier ou à déposer à l'accueil de la CCI.

Nom prénom .....

Adresse .....

Tél..... Email .....

Projet .....

Date choisie .....

*Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en adressant un mail à [cil@grenoble.cci.fr](mailto:cil@grenoble.cci.fr).*

## Liste des pièces et informations à fournir, afin de compléter votre dossier sur place – pré-requis :

- Votre ancien numéro SIREN si vous avez déjà exercé une activité en entreprise individuelle.
- Votre numéro de sécurité sociale et sa clé
- Avoir réfléchi à votre option fiscale. Dans la négative, nous recommandons la participation à l'atelier Micro-entrepreneur 1 qui en explique les impacts.

- **1 x JUSTIFICATIF D'IDENTITE (photocopie)**

**Ressortissant de nationalité française ou d'un Etat membre de l'UE** : copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité, ou copie du passeport en cours de validité.

**Ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou d'un Etat avec lequel ont été conclus des accords** (Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco) : copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

**Ressortissant d'une autre nationalité résidant en France**, l'un des justificatifs ci-après :

- copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/ TS) portant la mention " passeport talent " délivré sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/ TS) portant les mentions " entrepreneur/ profession libérale " ou " vie privée et familiale " ;
- copie de la carte séjour temporaire ou pluriannuelle ou certificat de résidence algérien, portant la mention " vie privée et familiale " (ou copie de son récépissé de renouvellement) ;
- copie de la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention " entrepreneur/ profession libérale ", ou certificat de résidence algérien portant la mention " commerçant " (ou copie de leur récépissé de première demande) ;
- copie de la carte de séjour " compétence et talent " ;
- copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention " passeport talent " délivrée sur le fondement du 5° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (ou copie de son récépissé de première demande) ;
- copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention " passeport talent " délivrée sur le fondement du 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- copie de la carte de résident (ou copie de son, récépissé de renouvellement).

- **1 x COPIE DE JUSTIFICATIF D'ADRESSE PROFESSIONNELLE OU DE DOMICILE**

- Si le demandeur dispose d'une adresse professionnelle, une **copie du bail**.
- Si le demandeur établit son entreprise à son domicile, **copie de quittance de loyer ou copie de la taxe foncière ou de facture EDF ou eau ou téléphone fixe** (pas de facture de téléphone mobile, internet ou assurance).
- Si le demandeur est hébergé : attestation d'hébergement à remplir par la personne « qui héberge » et copie du justificatif du domicile de cette personne.

- **Si achat du fonds ou location gérance** : chèque de 2,82 € à l'ordre du Greffe du tribunal de commerce de Grenoble, et joindre une copie de l'acte d'achat, ou copie du contrat de location-gérance + copie du [journal d'annonces légales](#) relative à l'achat du fonds ou au contrat de location-gérance, ou attestation de parution avec nom du journal et date de parution.

- **Si l'activité est réglementée** : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.

- **Si insaisissabilité** : Copie de l'attestation notariée. Sachant que la nouvelle loi Macron prévoit l'insaisissabilité des biens fonciers sans qu'un acte notarié ne soit nécessaire.

- **Pour les agents commerciaux uniquement** : copie de l'écrit signé avec le mandant mentionnant le contenu du contrat d'agence + chèque de 25,42 € à l'ordre du Greffe du tribunal de commerce de Grenoble pour l'inscription au Registre spécial des agents commerciaux (RSAC).